

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44	<u>Titulaires présents</u> : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- présents	36	
- représentés ou ayant donné pouvoir	8	
- votants	44	
- ont voté pour	44	<u>Etaient représentés</u> : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

DÉLIBÉRATION
N° 907-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Commission Action Sociale

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel,

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi des dossiers de l'action sociale,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de former la commission action sociale,

DÉCIDE de ne pas procéder à une nomination au bulletin secret et de nommer comme membres les personnes suivantes :

- Mme Milène ADNET ;
- M. Freddy MELLET ;
- Mme Célia DUVAL ;
- M. Raymond LAPIE ;
- Mme Catherine PUJOL ;
- M. Hubert FERRAND ;
- Mme Carole CHOSROES ;
- Mme Muriel STEPHAN ;
- Mme Audrey SCHULLER ;
- Mme Martine MENISSIER ;
- Mme Evelyne DRAN.

ACTE REÇU LE
24 JUL. 2020
PREFECTURE DE LA MARNE



Extrait certifié conforme,

Le Président,

Julien VALENTIN